



MAIRIE  
DE

C A N L Y  
60680

Téléphone : 03 44 83 97 72  
Télécopie : 03 44 37 03 68  
canly2.secretariat@orange.fr

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, CHORON Catherine, MASSON Solène, DEBORDES Marie-Anaïs, BONTEMPS Corinne et Messieurs BODELOT Fernand, BONGARD Bruno, BOUCOURT Bruno, GUIBON Lionel, FORESTIER Franck, LARUE Christian, LEDUC Robin, LEROUX Laurent, LESIEZKA Yoan.

Etait absente excusée : Madame POUILLE Odile (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel).

Date de convocation et d'affichage : 5 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

La séance a été déplacée à la salle communale afin de respecter les gestes barrières.

**Objet : Ouverture de séance.**

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 11 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et ayant reçu pouvoir.

**Objet : Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Bruno BONGARD est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire. Délibération n°20210712/01.**

*Rapporteur Monsieur Bruno BOUCOURT*

Monsieur BOUCOURT explique que la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et la restauration scolaire arrivera à terme le 31 décembre 2021. La municipalité souhaite renouveler ce mode de service c'est pourquoi il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'ouvrage pour lancer la procédure d'appel d'offres. Il rappelle que cette délégation avait été confiée pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) :

- Décident de retenir la proposition de l'ADTO-SAO sise 36 avenue Salvador Allende – 60000 BEAUVAIS d'un montant HT de 7 500€ soit 9 000€ TTC pour le cadrage du renouvellement de la délégation du service public de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mission de maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO.

**Travaux de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Friquesauce et du bois du champart – désignation de la maîtrise d'œuvre.**  
**Délibération n°20210712/02.**

*Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER*

Monsieur FORESTIER rapporte les dernières études réalisées par le Syndicat Mixte de l'Oise Aronde (SMOA) concernant les coulées de boue à l'échelle des sous bassins-versants de Friquesauce et du bois de Champart. Plusieurs aménagements permettraient de réduire les impacts des coulées de boue : des fascines vivantes, des fossés à redents, une mare tampon, un passage à gué et la reprise d'un fossé. Monsieur FORESTIER indique que la prestation du SMOA est gratuite pour la Commune de Canly étant donné que le SMOA est subventionné par la CCPE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de l'Oise Aronde (SMOA) pour les travaux de maîtrise des ruissellements des coulées de boue à l'échelle des sous bassins-versants de Friquesauce et du bois de Champart. A ce titre, ils autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Contrat d'entretien des espaces verts «Place Aimé LEDUC». Délibération n°20210712/03.**

*Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER*

Monsieur FORESTIER explique que la végétalisation de la Place Aimé LEDUC suite aux travaux réalisés en 2019 est de plus en plus difficile à entretenir. Un adjoint technique est toujours en congé longue maladie, le service technique est donc assuré par deux agents. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) de confier l'entretien des espaces verts de la Place Aimé LEDUC à l'entreprise HIÉ PAYSAGE sise RN31 – Le Bouquy – 60880 JAUX et acceptent le devis n°21167 d'un montant HT de 5 480,00€ soit 6 576,00€ TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois à savoir du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 avec tacite reconduction.

Monsieur LESIEZKA demande s'il y a possibilité de faire appel à une société employant des travailleurs handicapés comme l'UNAPEI de Longueil-Sainte-Marie. Monsieur le Maire répond que l'entreprise de Longueil-Sainte-Marie n'a plus de disponibilités pour l'entretien des espaces verts.

**Modification du PLU.**

Monsieur le Maire évoque le problème des constructions neuves en rideau et constate que certaines communes subissent des constructions à l'arrière des maisons existantes. Ces constructions et les divisions d'immeubles suscitent de plus en plus de problèmes de stationnement car le nombre de places de stationnement exigé n'est pas toujours respecté. La

compétence du PLUiH est détenue par la CCPE. Il informe l'assemblée délibérante qu'une modification du PLU doit être envisagée. Une réunion de travail sera organisée en septembre afin d'étudier ce point. Monsieur le Maire souhaite également intégrer la réserve foncière pour la création du nouveau cimetière dans le PLUiH. Il précise que la procédure dure environ 6 mois et nécessite une enquête publique.

**Choix du fournisseur pour la signalisation verticale et horizontale « sauf vélos » place du Jeu d'Arc et rue du Jeu d'Arc. Délibération n°20210712/04.**

*Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER*

Monsieur FORESTIER rappelle à l'assemblée que, suite à la réunion de la commission des travaux élargie au conseil municipal en date du 5 juin 2021, il a été décidé la mise en place d'un sens interdit rue du moulin sauf vélos. Ainsi, les cyclistes arrivant de la place du Jeu d'Arc peuvent circuler à double sens place du Jeu d'Arc et rue du Moulin contrairement aux véhicules à moteur. Après consultation et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) décident de retenir le devis n°DV 2 369 de la société France PARKING sise 74 rue du Grand Ferré 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE d'un montant HT de 2 315,00€ soit 2 778,00€ TTC pour la réalisation de la signalisation verticale et horizontale de l'aménagement cyclable place du Jeu d'Arc et rue du Jeu d'Arc.

**Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz au titre de l'année 2021. Délibération n°20210712/05.**

*Rapporteur Monsieur Bruno BOUCOURT*

Monsieur BOUCOURT indique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur BOUCOURT donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification de régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au conseil municipal, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **0,035** par rapport au plafond de 0,035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret n°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

**Renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel. Délibération n°20210712/06.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel arrivera à terme le 30 septembre 2021. Elle rappelle que le conseil municipal avait désigné l'ADICO comme délégué à la protection des données. A ce titre l'ADICO informe et conseille la collectivité sur les obligations qui lui incombent en vertu des dispositions applicables en matière de protection des données. Elle contrôle par un bilan annuel le respect du règlement général sur la protection des données. Monsieur le Maire souligne qu'un grand nombre de documents administratifs a été mis en conformité depuis l'intervention de l'ADICO.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 15 voix (14 membres présents et 1 pouvoir) décident de renouveler le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO sise 5 rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une durée de 4 ans. Le coût annuel s'élève à 531€ HT soit 637,20€ TTC incluant une remise de 10% accordée dans le cadre de la mutualisation avec la CCPE.

Monsieur le Maire précise que Madame MEURILLON Margot sera désignée référente RGPD.

**Questions diverses :**

- Monsieur BONGARD signale que certains pavés Place Aimé LEDUC ont des traces de rouille. Monsieur le Maire dit qu'ils doivent être traités à l'acide.
- Monsieur BODELOT s'étonne de ne plus recevoir les statistiques hebdomadaires des cambriolages du secteur. Monsieur le Maire indique que la brigade de Ressons-sur-Matz ne fusionne plus avec la brigade d'Estrées-Saint-Denis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le commandement des brigades a changé, il ne reçoit plus les statistiques depuis cette date.
- Monsieur BONGARD constate que le mur situé à droite en entrant dans le cimetière s'effrite et se détériore. Des joints sont à reprendre. Monsieur le Maire rapporte que Monsieur LARUE a commencé à travailler sur la reprise des concessions.
- Monsieur LARUE rappelle que le feu d'artifice sera tiré à 23h00 mercredi 14 juillet 2021.

La séance est levée à 20h00



Le Maire  
Lionel GUIBON